

MASTER 2 URBANISME ET AMENAGEMENT / ALTERNANCE

· MASTER 2 URBANISME ET AMENAGEMENT / ALTERNANCE

Le master Urbanisme et Aménagement forme des praticien.nes et des chercheur.euses dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement et de la gestion de la ville et des territoires. L'urgence des enjeux environnementaux et énergétiques ainsi que l'ampleur

Infos clés et site web

Lieu de la formation

Institut d'Urbanisme de Lyon
(Centre Berthelot) - Campus
Berges Du Rhône - Campus Porte
des Alpes Bâtiment V (cours
d'infographie)

Public

Niveau(x) de recrutement

· BAC+4

Public ciblé

Connaissances et compétences
affirmées dans les domaines de
l'urbanisme, de l'aménagement,
des politiques urbaines et/ou de
la planification territoriale

Responsable(s) de la formation

[Rachel Linossier](#)

Contact secrétariat

[Virginie Calvet](#), 04 78 58 65 51

Durée de formation

12/09/22 – 16/06/2023

Renseignements : secretariat-iul@univ-lyon2.fr

Coût de la formation

Le montant d'inscription à l'
Université Lumière Lyon 2
est composé des droits d'
inscription nationaux, plus
la contribution Vie
Etudiante et de Campus
(CVEC). Plus d'informations
sur cette [page](#).

Présentation

Le master Urbanisme et Aménagement forme des praticien.nes et des chercheur.euses dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement et de la gestion de la ville et des territoires. L'urgence des enjeux environnementaux et énergétiques ainsi que l'ampleur des mutations sociales, économiques et politiques posent de nombreux défis pour nos villes. Formés au croisement de savoirs différents, liant action et « mise en projet » des connaissances, les urbanistes et aménageur.euses cherchent à répondre à ces enjeux, et doivent à cette fin conjuguer connaissances et savoir-faire issues des sciences du territoire (géographie, histoire, économie, ...) et des sciences de l'action (science politique, sociologie de l'action, droit, ...).

Le champ de l'urbanisme et de l'aménagement est inscrit dans le domaine de recherche pluridisciplinaire des études urbaines et territoriales, et se caractérise par un lien étroit entre formation et monde professionnel. Le

master Urbanisme et Aménagement articule la recherche dans ces domaines avec le champ professionnel. Cela se concrétise notamment par une attention constante donnée à la mise en situation professionnelle des étudiant.es (stages, ateliers, commandes professionnelles, apprentissage). Ainsi, le master forme des praticien.nes réflexif.ives et des chercheur.euses à la hauteur des défis que pose le devenir de nos villes et territoires. Le parcours de master 2 Urbanisme et Aménagement : Développement Urbain et Territorial est une formation par l'apprentissage à la stratégie urbaine et territoriale (prospective, planification, projets de territoire...), à la gestion urbaine et territoriale (conception et gestion des politiques urbaines et territoriales, communication et concertation), à la production matérielle et à l'aménagement de la ville et des territoires (programmation, conception, montage et conduite des projets urbains et des opérations d'aménagement).

Spécificités

Un stage long obligatoire (4 mois équivalent temps plein minimum, environ 600 h) est prévu pour les étudiant.es en formation continue. Le stage est encadré par un.e tuteur.trice de la structure d'accueil et par un.e enseignant.e référent.e. Il se déroule selon le rythme de l'alternance : 1 à 2 semaines de cours / 2 à 4 semaines en stage

Candidature

Modalités de candidature

Les candidatures sont à déposer sur la plateforme [eCandidat](#) selon le [calendrier de candidature](#)

- pour les étudiant.es non inscrit.es à l'Université Lumière Lyon 2
- pour les étudiant.es inscrit.es à l'Université Lumière Lyon 2
- pour les candidat.es de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse (dossier de "Demande d'accès" via eCandidat)
- pour les étudiant.es non européen.nes qui résident en France ou dans un pays non équipé de Campus France (dossier de "Demande d'accès" via eCandidat)

Pour les étudiant.es non européen.nes qui résident dans un pays équipé de Campus France : la procédure CEF/Campus France est en ligne sur le site Campus France de votre pays

Modalités de candidature spécifiques

Les demandes d'accès se font sur l'application : <https://ecandidat.univ-lyon2.fr/>

Session 1 : du 25/04/22 au 16/05/22

Session 2 : du 18/07/22 au 24/08/22

La présélection (admissibilité) se fait sur dossier et la sélection (admission) sur entretien individuel. La présentation d'une promesse d'embauche de la part d'une structure d'alternance (collectivité, entreprise, ...) ou d'un contrat de professionnalisation / d'alternance signé est un atout de poids pour intégrer la formation.

La décision d'admissibilité de la session 1 sera transmise aux candidat.es le 31 /05/22.

L'admission définitive en formation est prononcée au plus tard le 24/06/22 (et le 31/08/22 pour la seconde session, en fonction des places disponibles). Elle est conditionnée par l'aboutissement des démarches pour trouver un organisme employeur. Chaque admis.e devra ensuite effectuer une

inscription administrative puis une inscription pédagogique à l'Université Lumière Lyon 2.

Et après ?

Niveau de sortie

- Master

Activités visées / compétences attestées

Les objectifs du parcours Développement Urbain et Territorial sont de permettre aux étudiant.es de maîtriser les savoirs, savoir-faire et compétences techniques en matière de :

- Développement urbain : développement social et culturel, conception et conduite du développement économique, stratégie et ingénierie des projets de développement local, prospective, diagnostic, marketing urbain ;
 - Planification urbaine : Conception et mise en œuvre des documents de planification urbaine et territoriale ;
 - Gestion de la ville : gestion sociale des quartiers, politiques de l'habitat et du logement ;
 - Gestion et management des ressources locales, des ressources sociales, des équipements ou des services publics ;
 - Conseil, aide à la décision ;
 - Etudes préalables (diagnostics, études d'opportunité, de faisabilité, de prédéfini-tion, ...) ;
 - Programmation urbaine ;
 - Composition spatiale des projets et des espaces publics ;
 - Montage juridique, financier et organisationnel des opérations ;
 - Conduite opérationnelle des opérations d'aménagement ;
 - Communication, concertation et participation autour des projets urbains.
-
- Connaître dans une perspective pluridisciplinaire les dynamiques territoriales dans les domaines de l'environnement, de l'économie, du droit, de l'histoire et de la société, et de leurs interactions ;
 - Identifier et problématiser les enjeux territoriaux, raisonner en termes de concepts et articuler ceux-ci avec des démarches opérationnelles et d'action collective ;
 - Connaître les instruments et les démarches de l'aménagement et de l'urbanisme, leur fonctionnement et leurs finalités dans des contextes territoriaux (politiques, institutionnels et juridiques) différenciés et en mutation ;
 - Connaître les jeux d'acteurs.rices dans la conception et la mise en œuvre des interventions ;
 - Connaître les métiers et les pratiques professionnelles qui contribuent à l'urbanisme et à l'aménagement ;
 - Connaître les conditions de réalisation et de faisabilité des projets d'urbanisme et d'aménagement ;
 - Connaître les valeurs de l'urbanisme : intérêt général, responsabilité environnementale, prise en considération des besoins des habitant.es, etc.

Insertion professionnelle

Le parcours de master 2 Urbanisme et Aménagement : Développement Urbain et Territorial prépare aux métiers de la recherche, aux métiers des études et de la stratégie urbaine et territoriale (chargé.e d'études, chargé.e de mission), aux métiers de la gestion de la ville et des territoires (chargé.e de l'urbanisme et de l'aménagement, animateur.rice territorial ou de centre-ville, développeur économique, chargé.e des mobilités, chargé.e de concertation, chargé.e de communication...) et aux métiers de la conception des projets urbains et opérations d'aménagement (chargé.e de développement, concepteur.rice, programmateur.rice), de leur montage organisationnel, juridique et financier ainsi qu'à leur conduite opérationnelle (chargé.e d'opération, chef.fe de projet). Les acquis pédagogiques de la mention permettent aux diplômés.es d'évoluer rapidement vers des postes de responsabilité comme directeur.rice d'études, directeur.rice de projet, responsable de pôle, directeur.rice de service, consultant.e senior.

Ces métiers relèvent des études urbaines et territoriales (diagnostics, observatoires, prospective, ...), de la gestion urbaine et territoriale (planification, foncier, urbanisme, politique de la ville, développement économique, mobilités, transition écologique, concertation, accompagnement des transitions, ...), de la conception urbaine (composition spatiale, projets urbains, espaces publics, ...) ; de la maîtrise d'ouvrage urbaine (programmation, pilotage, conduite des projets) et de l'urbanisme opérationnel (aménagement, montage d'opérations).

Ils s'exercent aussi bien dans des entreprises privées (bureaux d'études, agences d'urbanisme privées, cabinets de consultants, sociétés de promotion - construction immobilière, etc.) et des organismes consulaires (chambres de commerce, chambres des métiers, etc.) qu'au sein des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale, des administrations publiques et des entreprises parapubliques (organismes HLM, Agences d'urbanisme, sociétés publiques locales, sociétés d'économie mixte, établissements publics fonciers, etc.). Ils ont également leur place dans les associations qui interviennent dans le champ de l'urbanisme et de la démocratie locale.

Ces métiers sont identifiés par le référentiel « métiers - compétences des urbanistes » de l'office Professionnel de Qualification des Urbanistes pour le compte du ministère de l'Équipement **sous les chapitres** :

- Analyse et prospective urbaine et territoriale : étude, diagnostic, évaluation, planification, aide à la préparation des politiques publiques ;
- Gestion urbaine et territoriale : droit des sols, politique de la ville, politiques sectorielles ;
- Conception urbaine : programmation urbaine, composition spatiale ;
- Production d'opérations : mise en œuvre et conduite d'opérations urbaines et d'aménagement ;
- Coordination et conduite de projets urbains et territoriaux : management de projets ;
- Animation de projets urbains et territoriaux : communication, concertation, participation ;
- Production des savoirs : recherche fondamentale et appliquée, enseignement et formation.

- Les contenus pédagogiques de la mention permettent aux diplômé.es d'évoluer rapidement vers des postes de responsabilité comme chef.fe de projet, responsable de pôle, directeur.rice de service, consultant.e senior.

Le master Urbanisme Aménagement est reconnu par la convention nationale de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU) et l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU), ce qui permet notamment aux diplômé.es d'être inscrit.es sur la liste d'aptitude à la qualification d'urbaniste.